



Obama lève l'embargo sur les **ventes d'armes** à son ancien **ennemi vietnamien** Page B 1

Chefferie de 2015 Pierre Céré livre une charge à fond de train contre le PQ Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 114

LE DEVOIR, LE MARDI 24 MAI 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Le réalisateur québécois Xavier Dolan était de retour à Montréal lundi après-midi après un séjour cannois en montagnes russes.

FESTIVAL DE CANNES

Xavier Dolan à la conquête des cœurs

KARL RETTINO-PARAZELLI

Après un séjour «*tout en contraste*» au Festival de Cannes, où son film *Juste la fin du monde* lui a finalement valu le Grand Prix du jury, Xavier Dolan revient au pays avec la volonté de toucher le cœur des Québécois.

Au lendemain d'une soirée riche en émotions, le cinéaste avait troqué le veston et la cravate contre la casquette et le pantalon de sport au moment de se présenter tout sourire devant

les médias québécois venus l'accueillir lundi après-midi à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Il a d'abord décrit une semaine en montagnes russes: les critiques sévères à son endroit, puis l'acclamation du public. Et finalement ce Grand Prix du jury, la plus haute distinction jamais remportée par un film québécois à Cannes.

«*C'est pas dur d'accepter la critique. C'est dur d'accepter la cruauté, et Cannes est un endroit qui est très passionné, qui peut être très*

cruel. Parfois inutilement, parfois avec raison, a-t-il raconté. Ce qui a été douloureux, c'est la méchanceté et l'incompréhension. [On se demande] est-ce qu'on est fou? Est-ce qu'on a vu dans ce film-là des choses que les gens ne verront jamais?»

VOIR PAGE A 8 : DOLAN

Lire aussi Festival de Cannes. Un palmarès et ses émois. Page B 10

ANTICOSTI

Québec pourrait perdre un partenaire financier

ALEXANDRE SHIELDS

Le partenaire financier du gouvernement dans l'exploration pétrolière sur Anticosti, Maurel & Prom, compte se retirer du projet si Québec refuse d'envisager l'exploitation, comme le répète Philippe Couillard depuis des mois. Une telle situation pourrait forcer l'État québécois à injecter des millions de dollars supplémentaires afin de respecter le contrat en vigueur.

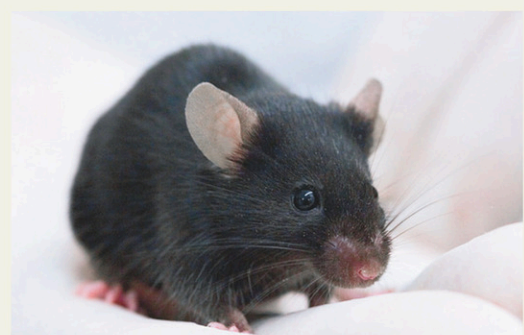
«*Maurel & Prom est une entreprise cotée en Bourse qui investit dans des projets d'exploration qui ont un potentiel de valorisation pour ses actionnaires. Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec aurait une position qui empêcherait d'avoir des perspectives commerciales dans ce projet, il est certain que ça deviendrait un projet dans lequel il deviendrait impossible pour Maurel & Prom de continuer ses investissements*», explique au *Devoir* Jonathan Gagnon, qui est inscrit au registre des lobbyistes en tant que lobbyiste-conseil de l'entreprise.

Le mandat de lobbying de M. Gagnon précise d'ailleurs que Saint-Aubin E&P, la filiale de Maurel & Prom qui investit dans les travaux d'exploration, «*ne peut poursuivre ses investissements dans le projet si aucune perspective commerciale n'est envisageable*». Ce mandat, valide jusqu'au 30 juin, vise notamment le premier ministre, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et celui de l'Environnement.

L'entreprise, qui mène des projets d'exploration dans plusieurs régions du monde, reconnaît que de telles opérations comportent une part de risque, notamment quant au potentiel réel de pétrole et de gaz naturel. «*Mais si le*

VOIR PAGE A 8 : ANTICOSTI

AUJOURD'HUI



Société Des mini-organes créés en laboratoire pour éviter l'expérimentation animale. Page B 3

Actualités Uber. L'industrie du taxi se dit victime d'«*âgisme*». Page A 2



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

POINT CHAUD

La constance de l'indigné

Le militant Roméo Bouchard signe un essai coup de poing sur le pouvoir des riches

FABIEN DEGLISE

à Saint-Germain de Kamouraska

L'actualité des derniers jours et l'asphalte de l'autoroute 20 entre Montréal et Saint-Germain de Kamouraska pour arriver jusqu'à Roméo Bouchard, dans son habitat naturel, ne pouvaient que se rejoindre pour ouvrir la conversation.

Que pense le militant des nouvelles allégations de malversations qui ont heurté la semaine dernière les esprits et surtout le ministère des Transports (MTQ), avec en trame de fond un premier ministre jouant en simultané les trois singes de la sagesse: rien vu, rien dit, rien entendu? Et ce, quelques mois à peine après le dépôt du rapport de la commission Charbonneau et son autopsie de la corruption au Québec.

«*C'est affligeant, lance-t-il. En matière de lutte contre la corruption, on gosse sur des morceaux du puzzle, sans jamais atteindre le cœur de la machine. Cette histoire est une preuve de plus que nous n'avons plus le contrôle sur les décisions collectives, que nos élus n'ont plus de pouvoir et que si nous ne réagissons pas très*



Roméo Bouchard vient de publier *Survivre à l'offensive des riches*.

FABIEN DEGLISE LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : CONSTANCE

ACTUALITÉS

UBER

L'industrie du taxi se dit victime d'« âgisme »

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Alors que débutent ce mardi les consultations particulières sur le projet de loi 100, l'industrie du taxi ravive le débat entourant Uber en se disant victime d'« âgisme ».

« Depuis quelques jours, dans le courant de pensée de certains Québécois, circule une idée pour le moins surprenante, pour ne pas dire révoltante, écrit le porte-parole du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT), Guy Chevette, dans une lettre ouverte transmise au Devoir. Plusieurs ont l'air de penser que pour comprendre la réalité, la nouveauté d'Uber, il faut avoir moins de 30 ans. »

M. Chevette, qui a été ministre des Transports sous les gouvernements péquistes de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, déplore le fait que les défenseurs de la technologie « révolutionnaire » d'Uber dépeignent leurs opposants comme des « vieux » dépassés par la nouveauté.

« On essaie de nous faire croire que de s'opposer à une multinationale qui sème la pagaille partout sur la planète est un acte de sénilité. Il faut avoir du front! Non seulement Uber méprise les lois, mais elle en vient même à pousser à mépriser les personnes âgées », souligne M. Chevette.

Nouvelles consultations

« Un peu partout à travers le monde, les "vieux" ont de plus en plus de raisons de douter de la bonne foi et du bien-fondé du service UberX », insiste-t-il, rappelant qu'Uber a rencontré de nombreux obstacles ou s'est carrément fait barrer la route dans plusieurs juridictions.



MICHAEL MONNIER LE DEVOIR

Guy Chevette déplore le fait que les défenseurs de la technologie « révolutionnaire » d'Uber dépeignent leurs opposants comme des « vieux » dépassés par la nouveauté.

Cette sortie publique met la table pour les consultations particulières sur le projet de loi 100, qui modifie les dispositions encadrant l'industrie du taxi et porte un dur coup au modèle d'Uber.

Si le projet de loi était adopté dans sa forme actuelle, le géant américain devrait se plier aux mêmes règles que celles imposées aux taxis traditionnels. Les chauffeurs d'Uber devraient obtenir (ou louer) un permis de taxi, détenir un per-

mis de conduire de classe 4C et percevoir la TPS et la TVQ pour chaque course effectuée.

Après avoir entendu une trentaine de groupes avant le dépôt du projet de loi, la commission des transports et de l'environnement en invitera une vingtaine à témoigner d'ici jeudi.

Le CPCDIT sera le premier à prendre la parole ce mardi en avant-midi, tandis qu'Uber se présentera au micro en milieu d'après-midi.

La compagnie californienne

n'a pas jeté l'éponge au Québec.

« Nous souhaitons ardemment pouvoir continuer à exercer au Québec et, dans cet esprit, nous avons l'intention de présenter des compromis qui pourraient assurer une saine concurrence et une conformité fiscale équitable pour tous les joueurs de l'industrie, a réitéré lundi le porte-parole d'Uber Canada, Jean-Christophe de Le Rue. Nous souhaitons trouver un terrain d'entente qui sera à la satisfaction du gouvernement, de l'industrie du taxi

et des citoyens du Québec. »

De son côté, la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec n'a pas été invitée à prendre part aux consultations particulières. Elle avait mis le gouvernement Couillard dans l'embarras la fin de semaine dernière, lors du conseil général du Parti libéral, en soumettant une résolution appuyant Uber qui a été adoptée par les militants de la formation politique.

Le Devoir

350 pesticides devront être réévalués

Les groupes environnementaux crient victoire à la suite d'une décision de la Cour fédérale exigeant que le Canada révisé plus de 350 pesticides permis au Canada mais interdits en Europe.

Selon Équiterre et la Fondation David Suzuki, cette décision rendue jeudi force le gouvernement canadien à effectuer un examen spécial de tout pesticide interdit par un pays européen pour des raisons de santé ou d'environnement, dont plus de 350 pesticides contenant des ingrédients actifs interdits en Europe.

Les deux organismes environnementaux avaient déposé une poursuite judiciaire en 2013. Elles alléguent que le gouvernement fédéral devait procéder à l'examen de centaines de pesticides contenant 23 ingrédients interdits en Europe.

Atrazine

Parmi les 350 pesticides qui devront faire l'objet d'un examen se retrouvent ceux contenant l'atrazine. L'atrazine est interdit en Europe depuis 2004, mais demeure couramment utilisé sur les cultures de maïs au Canada. Selon Équiterre, l'atrazine est l'un des herbicides les plus fréquemment décelés dans les eaux de surface et les eaux souterraines au Canada et a été associée à la réduction de la fertilité chez les humains.

Selon Sidney Ribaux, directeur général d'Équiterre, « il est temps d'offrir aux Canadiens la même protection qu'en Europe ».

La Presse canadienne



**CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL**



Dominique Anglade
Ministre de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable
de la Stratégie numérique

Oser #Prospérer

Déjeuner-causerie de la Série Politique
présentée par:



Thèmes abordés :

- Les grands chantiers du gouvernement du Québec en matière d'économie
- Les trois piliers du développement économique: exportations, manufacturier innovant et entrepreneuriat
- La stratégie québécoise de l'aérospatiale

Lundi 30 mai 2016 • de midi à 14 h

Hôtel Le Westin Montréal • 270 rue Saint-Antoine Ouest

Avec l'appui de:



WWW.CORIM.QC.CA • 514 340-9622

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE

Le retrait des publicités n'est pas la tâche d'Ottawa

BRUCE CHEADLE
à Ottawa

Des milliers d'anciennes publicités du « Plan d'action économique » qui parsèment le paysage canadien ne sont pas visées par une nouvelle mesure fédérale sur l'affichage et demeureront en place jusqu'à ce que les entreprises chargées des projets décident de les enlever.

Les libéraux ont présenté de nouvelles politiques fédérales ce mois-ci afin d'empêcher la partisanerie de teinter les publicités financées par le secteur public — une réaction directe, affirment-ils, au comportement de l'ancien gouvernement conservateur.

Pas de la publicité

Mais enlever les derniers vestiges de l'ère conservatrice, les pancartes du Plan d'action économique, n'est pas la responsabilité d'Ottawa, a indiqué le Bureau du Conseil privé à La Presse canadienne.

La signalisation des projets financés par le gouvernement n'est pas considérée comme étant de la publicité, a précisé le porte-parole du Conseil privé, Raymond Rivet. Il a ajouté que le retrait des pancartes était la responsabilité de l'entreprise menant le projet.

De plus, la nouvelle politique est entrée en vigueur le 11 mai et ne s'applique pas aux « produits de communication » mis en place par les anciens gouvernements.

Lorsqu'il a annoncé les nouvelles règles lors d'une conférence de presse le 12 mai, le président du Conseil du Trésor, Scott Brison, a répété à plusieurs reprises que « la politique s'appliquait à tous les types de publicités gouvernementales et à la communication ».

Et même s'il n'a pas clairement évoqué le Plan d'action économique, le ministre libéral a justifié « la forte réponse politique » en déclarant que « l'ancien gouvernement, nous croyons, a franchi la ligne à

plusieurs reprises en matière de publicités et de communication et d'une manière qui était abusive envers les contribuables et les valeurs démocratiques ».

La nouvelle politique, a-t-il dit, couvre les slogans de partis politiques, les images et n'importe quel type d'affiliation aux partis.

Continuité

Des dizaines de millions de dollars ont été dépensés au fil des années pour publiciser le Plan d'action économique, qui était simplement un slogan et un outil de marketing pour le budget déficitaire des conservateurs visant à contrer la récession en 2009. Mais il s'est poursuivi sans arrêt jusqu'à leur budget final en 2015. Des pancartes continuaient même d'être affichées sur les nouveaux chantiers financés par le gouvernement fédéral au mois d'août, lors de la campagne électorale.

La Presse canadienne

LUTTE CONTRE LE GROUPE EI

Ottawa renforce la coopération avec les pays du golfe Persique

Jeddah — Les six monarchies du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Canada vont renforcer leur « coopération » dans la lutte contre le groupe Etat islamique (EI) et les autres organisations djihadistes, ont annoncé lundi en Arabie saoudite leurs ministres des Affaires étrangères.

Ils ont notamment souligné dans leur communiqué commun la nécessité d'« assécher » les sources de financement de ces mouvements et que « la campagne contre Daech [l'acronyme arabe pour le groupe EI] et d'autres organisations terroristes » était « une guerre contre la terreur ».

Le ministre canadien Stéphane Dion et ses six homologues du CCG, réunis à Jed-



LA PRESSE CANADIENNE

Stéphane Dion

dah, sur la mer Rouge, ont en outre décidé de « renforcer leur coopération [...] pour éradiquer le terrorisme », notamment « en redoublant d'efforts en vue d'arrêter le flux des combattants terroristes étrangers » vers la Syrie et l'Irak.

M. Dion avait déjà annoncé samedi la mise en œuvre d'un

partenariat sur la sécurité avec la Tunisie, d'une durée initiale de trois ans, afin d'appuyer ce pays dans « son combat contre le terrorisme ».

Après avoir fait part de leur soutien aux efforts du gouvernement irakien pour « préserver la sécurité et la stabilité », les ministres du CCG et du Canada ont réitéré leur « rejet du soutien de l'Iran au terrorisme et de ses actions qui sapent la stabilité de la région », disant vouloir « travailler ensemble pour faire face à ses ingérences dans la région », d'après le communiqué.

Le CCG regroupe l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar et les Emirats arabes unis.

Agence France-Presse

ACTUALITÉS

La « symphonie pathétique » du PQ

Pierre Céré livre une charge à fond de train contre la formation politique

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Jacques Parizeau a déjà parlé d'un « champ de ruines » pour qualifier le Parti québécois. Jean-Martin Aussant a comparé les stratégies du parti à l'équipage du Costa Concordia — des « naufrageurs entourageux ». Pierre Céré, lui, dit tout cela et un peu plus: le PQ est à ses yeux devenu une « symphonie pathétique ». Et rien n'indique que l'actuelle course au leadership permettra de corriger la partition, craint-il.

Candidat à la chefferie en 2015 — il a abandonné la course dans les derniers milles —, Pierre Céré publie ces jours-ci un livre qui varlope le PQ et son *establishment*, tout en consacrant plusieurs pages au péril que représentait selon lui le « *Citizen Péladeau* ». Son constat de base est cinglant: la formation est à la dérive et a besoin d'une transformation complète. « *Le vote du Parti québécois s'étiole, ses idées s'appauvrissent* », note-t-il.

Pour Pierre Céré, la démission-surprise du chef péquiste atténue bien sûr certaines inquiétudes liées à la personnalité et au parcours de l'ancien chef. Mais le problème de fond demeure. « *Le véhicule [du Parti québécois] est en mauvais état et, encore plus que d'un nouveau chauffeur, c'est d'être retapé de fond en comble dont il a besoin* », écrit-il.

Or, le parti et ses dirigeants n'ont apparemment aucun appétit pour une telle remise en question, estime Pierre Céré. « *La course à la direction [de 2015] a représenté cette occasion — manquée — de débattre sérieusement et d'appeler au renouveau de ce parti* », dit-il à un moment. « *Avant même le début de cette course [...], il était déjà clair qu'au PQ, on ne voulait pas d'exa-*

men ni de bilan réel de la situation, les débats s'entendant chez plusieurs comme de la chicane et des divisions au sein du parti. »

Coup de barre a été écrit dans les derniers mois et mis à jour (succinctement) après le départ de Pierre Karl Péladeau. Le livre se voulait au départ une occasion de raconter la course de 2015 vue de l'intérieur, tout en étoffant les critiques et la vision de gauche sociale développées par l'ex-candidat Céré. Mais les circonstances actuelles font plutôt de l'ouvrage un pavé dans la mare péquiste au départ d'une nouvelle course que Céré n'entrevoit pas comme porteuse d'espoir.

« *Ce que je vois jusqu'ici, c'est que le scénario de l'an dernier va se répéter avec ses propres couleurs*, disait-il en entretien la semaine dernière. *Le PQ s'était trouvé un sauveur qui nous amènerait à l'indépendance en 2018. Là, on change de sauveur et de couleurs, mais on reste devant une course où le PQ risque de ne pas faire sa propre introspection.* » Il en veut pour preuve les appels de certains ténors à ce qu'il n'y ait pas de course à la chefferie et plutôt une forme de ralliement autour d'Alexandre Cloutier.

« *Qu'on arrête de nous parler de convergence et de référendum, souhайте-t-il. Qu'on fasse donc ce premier examen pour comprendre pourquoi le PQ est engagé dans un déclin qui dépasse largement la personnalité du chef — le prochain comme les précédents. Quelque chose ne marche pas. Le discours du parti n'est plus en phase avec le Québec moderne.* »

Establishment

Si Pierre Céré n'a jamais eu le moindre espoir de gagner la course de 2015, il est néan-

« **Personne au PQ n'ose poser de questions, ni lancer le débat. On a mis le couvercle sur la marmite et rien ne semble bouillir à l'intérieur.** »

Pierre Céré

moins ressorti déçu de l'expérience. Au premier rang de ses critiques: l'*establishment* du parti. En ce sens, il rejoint l'analyse de l'ex-conseiller Claude Villeneuve, qui parlait récemment dans *Le Journal de Montréal* de « *la machine à perdre du PQ* ».

« *J'ai participé à la course à la chefferie du PQ avec cette idée très précise de contester le conformisme aveugle de son establishment qui participe depuis des années à son propre déclin et ne sait plus ni comprendre, encore moins traduire les aspirations de son propre peuple*, dit Céré. *Un establishment qui a entraîné son parti dans une sorte de huis clos où il ne se parle plus qu'à lui-même, entre autres de mécanique d'accession à l'indépendance.* »

En 2015, ces stratèges et dirigeants du parti auraient « *voulu assurer la continuité en jetant [leur] dévolu sur une approche plus agressive de l'indépendance* », celle incarnée par Pierre Karl Péladeau.

« *En cherchant à imposer comme chef une personnalité se voulant salvatrice, on ne savait rien, on ne réglait rien. C'était la fuite par en avant* », dit-il. « *Personne au PQ n'ose poser de questions, ni lancer le débat. On a mis le couvercle sur la marmite et rien ne semble bouillir à l'intérieur.* »

Candidat?

Pour l'instant, *Coup de barre* est le livre d'un ex-candidat au leadership du PQ (qui ne se permet par ailleurs aucune autocritique, présentant sa performance comme celle d'un chevalier qui n'a « *jamais vacillé* »).

Mais il n'est pas dit qu'il le demeurera, puisque Pierre Céré maintient entrouverte la porte à une nouvelle candidature. Céré et son équipe attendent de voir quelles seront les règles d'admissibilité qui seront établies par les présidents d'associations plus tard cette semaine avant de prendre une décision finale.

Chose certaine, s'il s'agit d'aller chercher 1500 ou 2000 signatures de membres en moins d'un mois, en plus d'avoir à payer quelque 15000 ou 20000 \$ pour s'inscrire, Céré ne sera pas de la course. « *Ce seraient les mêmes règles élitistes qu'en 2015... mais avec encore moins de temps pour y arriver.* »

Mais s'il plonge, il promet d'être « *plus mordant que l'an dernier* ». Question de faire bouillir un peu la marmite.

Le Devoir

COUP DE BARREÉditions Somme Toute
Montréal, 2016, 160 pages

Option nationale remet en question sa participation à la convergence des forces souverainistes

L'absence d'un engagement clair en faveur de la souveraineté du Québec par les candidats à la direction du Parti québécois (PQ) menace les travaux de la Table de concertation sur la convergence des forces souverainistes.

C'est ce que soutient Jocelyn Beaudoin, le président d'Option nationale, dans une lettre envoyée aux médias, lundi (à lire en page A6).

M. Beaudoin écrit qu'aucune feuille de route commune ne pourra voir le jour si les prétendants à la direction du PQ ne clarifient pas rapidement leurs positions.

Démarche contestée

En entrevue lundi, M. Beaudoin s'interroge même sur la pertinence de poursuivre la démarche de convergence dans le contexte actuel.

Option nationale rejette la proposition de Jean-François Lisée de repousser la tenue du référendum à un deuxième mandat péquiste. « *Il faut assumer notre position* », affirme sans détour M. Beaudoin.

« *Une approche comme celle de M. Lisée, c'est décourageant pour tout le monde. On dirait qu'on a peur de perdre. Et pourtant, c'est en mobilisant et en étant actif qu'on va convaincre les citoyens* », dit-il.

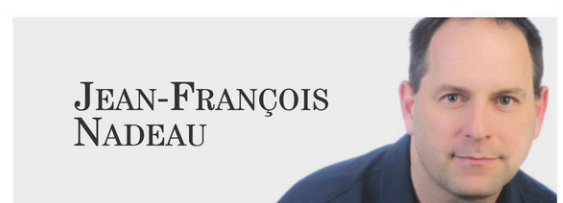
Quant à Alexandre Cloutier et Véronique Hivon, ils proposent d'annoncer six mois avant la tenue de l'élection générale de 2018 s'ils s'engagent ou non à tenir un référendum au cours d'un premier mandat péquiste.

« *Ça, c'est dans un an et demi. À la table de concertation, les travaux sont en cours. Pourquoi est-ce qu'on perdrait un an et demi de temps si de toute façon, il n'y a pas d'engagement à la fin du processus?* » se questionne M. Beaudoin.

Seule la candidature de Martine Ouellet pourrait donner un élan au processus, estime-t-il, encourageant la députée péquiste à se lancer dans la course.

« *C'est la seule qui pourrait, à l'heure actuelle, porter un engagement clair* », relève M. Beaudoin.

La Presse canadienne



JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La chronique de Jean-François Nadeau fait relâche cette semaine.



Environ 300 personnes ont défilé lundi après-midi à Montréal pour souligner la Journée nationale des patriotes.

DAVID AFRIAT LE DEVOIR

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Un défilé contre la « pétrocratie » canadienne

PAULINE GRAVEL

Sous un soleil radieux, et arborant des drapeaux des patriotes et du Québec, environ trois cents personnes ont défilé hier après-midi dans les rues du centre-ville de Montréal pour souligner la Journée nationale des patriotes. Cette marche organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal et le réseau Cap sur l'indépendance (RCI) avait pour thème « *Non à la pétrocratie canadienne!* ». Au départ de cette marche étaient présents notamment le président général de la SSJB, Maxime Laporte, l'ancien premier ministre du Québec M. Bernard Landry, le président du Bloc québécois, M. Mario Beaulieu, ainsi que des représentants des Premières Nations et des communautés palestiniennes et kabyle.

« *Nous avons inventé ce néologisme de pétrocratie pour souligner le fait que nous sommes gouvernés par des intérêts liés à l'industrie des sables bitumineux. Tous les grands partis fédéralistes à Ottawa, même ceux se disant progressistes, comme le NPD, appuient cette pétrocratie, qui veut imposer aux Québécois et aux Premières Nations la construction de l'oléoduc Énergie Est sur notre territoire. Aujourd'hui, on ne se contente pas seulement de commémorer les patriotes, nous voulons réactualiser leur combat et le poursuivre. Nous voulons nous inspirer des patriotes qui réclamaient que le peuple soit maître de son avenir et de son territoire et qu'il se gouverne lui-même plutôt que [d'être gouverné] par une autorité tierce* », a déclaré Maxime Laporte, qui dans un

discours enflammé, incluant la lecture du testament de François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, a souligné qu'il avait choisi comme lieu de rassemblement la place du Canada, sur le carré Dorchester, car des patriotes y ont été enterrés après la révolte de 1837-1838.

Pour le président du BQ, Mario Beaulieu, « *le mouvement des patriotes était avant tout un mouvement républicain, plus qu'indépendantiste* ». « *Les patriotes se sont battus pour des droits égaux pour les Canadiens français* », a-t-il expliqué au *Devoir*. « *Robert Nelson a rédigé une déclaration d'indépendance parce que les gens voulaient s'autodéterminer en tant que peuple, et cela reste à faire. Nous le voyons avec la pétrocratie canadienne qui veut nous imposer un pipeline qui va devenir l'autoroute du pétrole bitumineux alors que l'économie du Québec repose beaucoup plus sur les énergies renouvelables. Ce projet de TransCanada n'est avantageux pour le Québec ni économiquement ni environnementalement. La meilleure façon pour le Québec de décider lui-même de ce qui passe sur son territoire et de sa politique environnementale, c'est l'indépendance du Québec.* »

« Symbole rétrograde »

Portant la ceinture fléchée, M. Bernard Landry a rappelé au *Devoir* qu'il avait été l'initiateur de la Fête nationale des patriotes dans le but d'éliminer « *ce symbole rétrograde qu'est celui de la reine Victoria, en tout respect pour les personnes* ». « *On veut une démocratie, une république, pas une monarchie! Et c'est justement ce que voulaient aussi donner les patriotes: la liberté et l'indépen-*

Des fêtes pour la Reine

Dans les grandes villes canadiennes, comme Toronto et Kingston, la fête de la Reine a donné lieu à diverses festivités, comme des pique-niques, des danses, des concerts et des feux d'artifice en soirée. Au Canada, on célèbre l'anniversaire de la reine Victoria depuis 1845. Victoria Day, comme on nomme ce jour férié dans le Canada anglais, est aujourd'hui une tradition presque spécifiquement canadienne, car on ne souligne plus l'anniversaire de cette souveraine en Angleterre. Seule l'Écosse honore encore sa mémoire.

« *L'indépendance demeure une priorité et le destin de notre peuple. Il faut faire l'indépendance le plus vite possible parce que la mondialisation progresse et fait reculer notre démocratie alors que le Canada parle en notre nom dans des endroits fondamentaux où nous devons être présents. C'est nous qui devons parler, surtout en matière d'environnement, pas le Canada qui passe pour le cancre de la planète.* »

La fin de la marche a été marquée par plusieurs discours, notamment par celui de Robin Philpot qui est le premier Québécois d'origine canadienne-anglaise à être décoré du titre de Patriote de l'année.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Gérer changements d'adresse et déménagements sur le Web

Une nouvelle plateforme Web pour aider les Québécois à organiser leurs déménagements et leurs changements d'adresse a été mise en ligne. Le site *jedemenage.ca* est divisé en trois sections qui permettent de gérer le déplacement des biens, l'installation des services à la nouvelle adresse ainsi que les changements d'adresse. Des partenariats ont été développés avec plusieurs fournisseurs, dont Hydro-Québec, Bell et

Desjardins notamment. Par le truchement de ce guichet unique gratuit, les utilisateurs peuvent également obtenir des soumissions auprès de déménageurs, de plombiers ou encore d'assureurs. Les gouvernements québécois et canadien n'ont pas encore rejoint l'initiative pour des questions de confidentialité des données. Des liens vers les sites Internet des différents gouvernements sont toutefois disponibles sur *jedemenage.ca*. L'entrepreneur Rabih Sebaaly est à l'origine de cette initiative. « Aujourd'hui, on fait encore nos déménagements comme on les faisait il y a vingt ans, explique-t-il en entrevue. Je me suis dit qu'il devait y avoir une façon plus facile de faire ça

sur le Web. » Le site, dont l'objectif est de guider les Québécois à travers toutes les étapes de leur déménagement, est financé par des ristournes versées par les fournisseurs de services.

La Presse canadienne

EgyptAir : un bateau français patrouille

Paris — Le patrouilleur de haute mer envoyé par la France dans la zone présumée de crash de l'Airbus d'EgyptAir est arrivé sur place lundi en fin de matinée, a annoncé un porte-parole de la Marine. Le patrouilleur Enseigne de vaisseau Jacobet — un équipage de 90 membres, 1400 tonnes à pleine charge —

à son bord notamment deux officiers de police judiciaire et des équipements permettant de rechercher les boîtes noires de l'appareil, à savoir des hydrophones (un installé au bout d'une longue perche et un sur un petit robot sous-marin) qui peuvent être mis en action d'une embarcation mise à la mer à partir du patrouilleur. Leur emploi requiert cependant que la zone de recherche des boîtes noires, qui émettent un signal sonore pendant environ un mois, soit délimitée, ce qui n'est pas encore le cas. Cette recherche se poursuit, notamment grâce aux observations faites à partir d'un avion de reconnaissance maritime qui continue ses survols pour ten-

ter de repérer des restes de l'avion ou d'autres débris.

Agence France-Presse

Expo 2025 : Ottawa pourrait aider Toronto

Toronto — Le maire de Toronto, John Tory, affirme qu'il ne soutiendra pas la candidature de la ville pour l'Expo 2025 à moins que les deux ordres de gouvernement s'engagent à investir dans le projet. Le maire a fait ces remarques dans un communiqué écrit, lundi, après qu'un groupe faisant la promotion de la candidature eut publié une lettre signée par le premier

ministre. Justin Trudeau affirme que si le conseil municipal de Toronto décide d'aller de l'avant avec sa candidature pour l'Expo 2025, le gouvernement fédéral étudiera le rôle qu'il pourra jouer dans ce projet. Le comité exécutif de la Ville tiendra une réunion, mardi, pour discuter de la proposition. Ceux en faveur du projet soutiennent qu'il permettrait de rehausser la réputation de Toronto sur la scène internationale. Ils croient aussi qu'il est plus logique sur le plan économique que la métropole canadienne soit la ville hôte de l'Expo 2025 plutôt que des Jeux olympiques d'été 2024, que M. Tory a décidé de ne pas briguer.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES
Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Direction du développement du territoire et des études techniques

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous mentionnée, à la réception de la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame, Montréal (Québec) H1B 2Z1, pour :

Appel d'offres : PRO-DGP-16-53

Descriptif : Aménagement d'installations en design urbain sur les artères et dans les parcs du Vieux-Pointe-aux-Trembles - Fabrication et installation de mobilier, de jardin de tiges, d'éléments décoratifs et de marquage au sol

Date d'ouverture : Le jeudi 9 juin 2016

Dépôt de garantie : 10% -cautionnement de soumission

Renseignements Valérie Bouré, valerie.boure@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

DOCUMENTS
Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter de la publication du présent avis.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes publiquement à 11 h, le jeudi 9 juin 2016, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1. La Maison du citoyen est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 24 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement
M^{re} Alain Roy, LL.M., OMA, avocat

Appel d'offres
Montréal

ESPACE POUR LA VIE
Direction de l'administration et des services techniques

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : JA-00066

Espace pour la vie
Réfection des toiles et des tables des serres de services

Descriptif :
Les travaux consistent, d'une façon générale, à fournir et installer des équipements pour la réfection des écrans et tables agricoles des serres de services du Jardin botanique.

Date d'ouverture : 24 août 2016 à 14h00

Dépôt de garantie : 10% (chèque visé, cautionnement de soumission ou garantie bancaire)

Renseignements : M. André Chartray, Agent Technique Instrumentation et contrôle. achartray@ville.montreal.qc.ca
eplv-appel d'offres@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 24 mai 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux des Services du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 24 mai 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS PUBLIC
Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-279-47

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 2 mai 2016, le premier projet de règlement numéro 01-279-47 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 6 juin à 17 h au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à :

- Permettre la location d'une unité de stationnement conforme à la réglementation d'urbanisme;
- Interdire la location d'une unité de stationnement si elle est accessible seulement à partir d'une ruelle.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Le projet de règlement ainsi que l'illustration de la zone concernée sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 mai 2016.

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Canada
Province de Québec
District de MONTREAL
Localité MONTREAL

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Division des petites créances
1 NOTRE-DAME EST
MONTREAL (QC) H2Y 1B6
Téléphone : 514-393-2304

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

SECTION I - AVIS
Avis est donné :

nom et dernière adresse connue : Pigeon Marie-Eve: 5-5626 Pie-IX, Montréal, Qc., H1X 2B9
Pelletier Martin: 2458 Ave Ste-Catherine, St-Hyacinthe, Qc., J2S 7E2
Carter Tracey Jane: 5976 Monkland, Montréal, Qc., H4A 1 G8
Lussier Scott: 20 Place Bois-Soleil, Pincourt, Qc., J7W 8S1
Kency Phanor Marc: 15-1235 Montée du Moulin, Laval, Qc., H7 A 3V6
Vincenzo Salera: 7580 Lisieux, St-Leonard, Qc., H1 S 2G8

numéro de dossier : 500-32-151883-164
500-32-151754-167
500-32-151524-164
500-32-151412-162
500-32-151403-161
500-32-150827-162
500-32-145551-158

ACP Academie Inc., Academie Canadienne Prospective: 405-5255
Lussier Rénovation et Restauration Inc.: 500-32-149291-157
4-536 Ave Atwater, Montréal, Qc., H4C 2G5
500-32-151412-162

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Montréal situé au 1 Notre-Dame Est # 1.04, Montréal, Qc. H2Y 1B6, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

SECTION II - INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICATION
Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 20 mai 2016 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

SECTION III - INFORMATIONS FINALES
Montréal, le 20 mai 2016
Maraora Alabastrou
Greffier de la Cour du Québec

Avis public
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 16 mai 2016, a adopté les règlements suivants :

16-039 Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

15-085-1 Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085)
La modification précise que le propriétaire est responsable des frais liés à la production de la vidéo et du rapport d'inspection remis à la Ville préalablement à l'exécution des travaux correctifs.

14-048-1 Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048)

04-061-1 Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)
L'objet est redéfinir le rôle et les responsabilités de la Commission afin de les centrer sur le traitement des plaintes en matière de dotation.

15-053 Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Ce règlement remplace le règlement 08-011 concernant le régime applicable au financement de fonds de parcs afin de préciser la définition d'un projet de réaménagement. Il abroge aussi le règlement 02-065 pour le territoire de cet arrondissement.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 24 mai 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ À DORUK SUMMIT TRANSPORT INC. et BIROL KIRAZ de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance et l'avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-22985-151.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Maureen Dubé, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera plus publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 20 mai 2016
Lucie Meunier, Huissier

AVIS PUBLIC
Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-279-46

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 2 mai 2016, le premier projet de règlement numéro 01-279-46 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » à l'égard de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement sera tenue le 6 juin à 17 h au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à permettre :

- La location d'un espace de rangement dans un bâtiment;
- La location d'une parcelle de terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Le projet de règlement ainsi que l'illustration de la zone concernée sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 24 mai 2016.

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Avis public
Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-341
PROMULGATION

AVIS est donné que le 11 mai 2016, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-341 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux quais de chargement des bâtiments existants implantés sur des terrains d'angle, dans les secteurs industriels » adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 2 mai 2016.

En conséquence, le règlement numéro 1886-341 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 11 mai 2016.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 24 mai 2016.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

9254-4295 QUÉBEC INC. dument incorporée selon la loi, ayant eu son siège social et sa principale place d'affaires au 380, rue Saint-Georges, suite 418, dans la ville de Saint-Lambert et la province de Québec, J4P 3T1.

9255-3726 QUÉBEC INC. dument incorporée selon la loi, ayant eu son siège social et sa principale place d'affaires au 230, rue King Ouest, suite 100, dans la ville de Sherbrooke et la province de Québec, J1H 1P9.

Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 12^e jour de mai 2016, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30^e jour de mai 2016 à 14h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal (Québec).

Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 12^e jour de mai 2016, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31^e jour de mai 2016 à 14h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal (Québec).

Nagi Haddad, M.Sc., CIRP, Responsable de l'actif

249, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 849-2100
Fax : (514) 849-9292

Avis public
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 21 mars 2016, a adopté le règlement suivant :

16-032 Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 mai 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 24 mai 2016.

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public
Montréal

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 18 mai 2016, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) :

ORDONNANCE GÉNÉRALE SUR LES VÉHICULES HIPPOMOBILES (Numéro 67)

L'objet consiste à fixer à 0 le nombre de véhicules hippomobiles pouvant circuler dans la Ville jusqu'au 31 mars 2017, à déclarer que les permis délivrés ou renouvelés pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 sont nuls et sans effet, et à abroger l'ordonnance générale numéro 66.

L'ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 24 mai 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres
Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15149

Services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion des cadres

L'ouverture des soumissions prévue pour le 25 mai 2016 est reportée au 1 juin 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Montréal, le 24 mai 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél. : 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Parc Jean-Drapeau
APPEL D'OFFRES
20160525PUB
Services d'un entrepreneur général à taux horaire (3 ans)

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du mardi 24 mai 2016 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD www.parcjeandrapeau.com

AVIS À TOUS NON ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Parc Jean-Drapeau
APPEL D'OFFRES
20160318PUBSP
Services professionnels éclairage PAMV

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du mercredi 25 mai 2016 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD www.parcjeandrapeau.com

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de feu ANDRÉE SABOURIN, en son vivant domiciliée au 1520 De Toscane, en la Ville de Laval, province de Québec, H7M 4T3, survenu le 14 mars 2016, un inventaire des biens de la défunte a été fait, par la liquidatrice DANIELLE SABOURIN, le 19 mai 2016, devant Me Lynda Maurice, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Lynda Maurice, notaire, sise au 4793 boulevard Dagenais Ouest, Suite 204, en la Ville de Laval, province de Québec, H7R 1L7.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de Adrienne BEAULIEU, domiciliée à Montréal, province de Québec, survenu le 1^{er} février 2015, un inventaire sous seing privé des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice, Marie GIARD, le 12 mai 2016, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Marcella DE PIANO, notaire, au 201-5777, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1N 3R5, tel : 514-257-1106. Donné ce 17 mai 2016
Marie GIARD, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de Gisèle TREMBLAY, en son vivant domiciliée au 6540, boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1M 2Y6, survenu le 16 mars 2016, un inventaire des biens de la défunte a été déposé et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Khanh Linh VO DOAN, notaire, sise au 7077, rue Beaubien Est, bureau 201, à Montréal, (QC), H1M 2Y2. Donné ce 20 mai 2016, par Me Khanh Linh VO DOAN, notaire.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
1514-985-3344
www.parcjeandrapeau.com
Portage
Par votre loi d'assistance

ACTUALITÉS

MORT DE FREDDIE GRAY

Un policier de Baltimore est acquitté

MICHAEL MATHES
à BaltimoreSHAHZAD ABDUL
à Washington

Baltimore — Un policier de Baltimore a été acquitté lundi dans l'affaire Freddie Gray, ce jeune Noir mort il y a plus d'un an après une interpellation aux circonstances toujours floues, dans un procès symbolique des brutalités policières aux États-Unis.

Edward Nero, l'un des six policiers jugés séparément dans la cité portuaire de la côte Est américaine, a été reconnu « non coupable » des quatre chefs d'accusation qui pesaient sur lui, notamment pour violences volontaires, mise en danger de la vie d'autrui et fautes professionnelles.

Comparaissant calme dans la salle d'audience, le policier blanc a accueilli le verdict par une accolade avec ses avocats.

Le policier et sa famille « sont ravis que ce cauchemar soit finalement terminé », a dit son avocat, Marc Zayon, dans un communiqué selon le journal *Baltimore Sun*.

« Le procureur de la ville s'est empressé de l'inculper, ainsi que les cinq autres policiers, en choisissant d'ignorer totalement les faits et la loi applicable à ce dossier », a poursuivi l'avocat.

Violences volontaires

Le juge Barry Williams a rejeté l'idée de violences volontaires. Il a estimé que le « contact » entre Edward Nero et Freddie Gray était « légalement justifié » et a écarté la notion de « négligence ».

Après son interpellation pour un simple regard le matin du 12 avril 2015, Freddie Gray avait été installé dans un fourgon de police, les membres entravés, pour être emmené au poste. Le jeune homme a subi, dans des circonstances floues, une fracture des vertèbres cervicales lors de ce transport. Il a succombé à ses blessures le 19 avril.

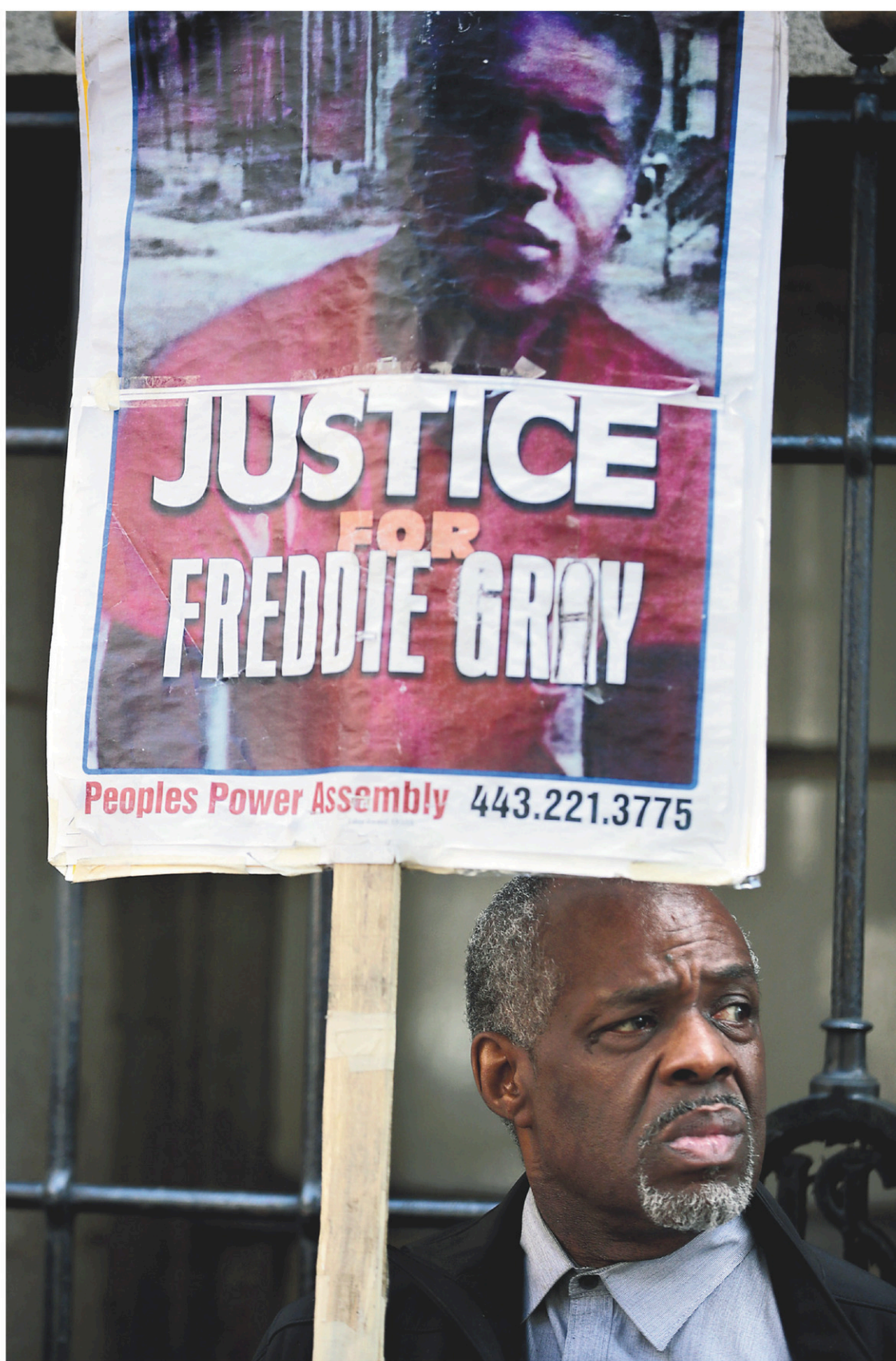
Freddie Gray n'était pas attaché par une ceinture de sécurité, mais là aussi, le policier ne porte pas de responsabilité, selon le juge noir. Ce dernier affirme que, de là où se trouvait Edward Nero, il pouvait « raisonnablement penser » que l'un de ses collègues allait s'occuper de cette tâche pour éviter à Freddie Gray d'être ballotté dans le véhicule.

Plus d'un an après les faits, Edward Nero est le deuxième policier sur six — trois Blancs, trois Noirs — à être jugé pour ces faits.

Le procès d'un premier officier de police avait démarré en décembre, mais s'était soldé par une annulation surprise, faute de verdict, et le policier sera rejugé.

Bavure contre accident

Si l'on ne sait toujours pas ce qui s'est réellement passé dans le fourgon, la famille de Freddie Gray, et une partie de la po-



CHIP SOMODEVILLA AGENCE FRANCE-PRESSE

Quelques manifestants se sont réunis devant le tribunal de Baltimore.

pulation noire de Baltimore, est convaincue qu'il s'agit d'une énième bavure policière visant leur communauté.

Les policiers, eux, plaident la blessure accidentelle.

« Maintenant que l'affaire pénale est finie, le policier Nero va faire l'objet d'une enquête administrative du département de la police », a commenté la maire de Baltimore Stephanie Rawlings-Blake dans la foulée de l'annonce de son acquittement.

« Nous demandons de nouveau aux citoyens d'être patients et de permettre au processus d'être mené à terme. En cas de troubles dans la ville, nous sommes prêts à répondre », a-t-elle ajouté.

Un avertissement qui n'est pas lancé au hasard : la maire veut éviter que ne se reproduisent les événements survenus

« Innocent? Comment pouvons-nous continuer à espérer? Mais c'est tout ce qu'il nous reste, n'est-ce pas? »

Arthur Johnson, un manifestant

après la mort de Freddie Gray, qui avait déclenché des émeutes, pillages et actes de vandalisme, dans un contexte de bavures policières répétées contre des Noirs dans le pays.

Manifestants

Les autorités avaient dû déclarer l'état d'urgence, instaurer un couvre-feu et appeler les militaires de la garde nationale en renfort pour ramener le calme.

« Nous protégerons nos vies, nos entreprises et les habi-

tants de notre ville », a encore promis M^{me} Rawlings-Blake.

Devant le tribunal de Baltimore, après la décision rendue lundi, une quinzaine de manifestants criaient : « pas de justice, pas de paix ».

« Innocent? s'est indigné l'un des manifestants, Arthur Johnson. Comment pouvons-nous continuer à espérer? Mais c'est tout ce qu'il nous reste, n'est-ce pas? » a-t-il dit à l'AFP.

Agence France-Presse

MASCOCHE

L'ex-maire Richard Marcotte est décédé

L'ancien maire de Mascouche Richard Marcotte qui devait subir un procès pour fraude, corruption et abus de confiance, est décédé, ont indiqué divers médias, lundi.

La conjointe de Marcotte, Shirley Wilkinson, a diffusé un message sur sa page Facebook pour annoncer son décès. Elle ajoute que l'ancien maire est décédé des suites « d'un long combat contre le cancer ».

Marcotte avait été cité à procès, en compagnie des hommes d'affaires Tony Accurso et Normand Trudel ainsi que 12 autres accusés en août 2015, à la suite de l'opération Gravier de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) qui visait un réseau de partage de contrats municipaux. Le juge Paul Chevalier avait alors décrété que le ministère public détenait des preuves suffisantes pour accuser ce groupe d'individus. Le politicien n'avait pas assisté à cette séance, son avocat affirmant que son client était malade.

Les prévenus avaient tous été arrêtés par l'UPAC en 2012.



LE DEVOIR

Richard Marcotte

Richard Marcotte a été maire de Mascouche, dans Lanaudière, de 1991 à 2012. Il avait dû démissionner après son arrestation. Il avait alors déclaré qu'il quittait la vie politique pour prendre soin du fils de sa conjointe.

Candidat libéral, il avait subi la défaite dans la circonscription de Masson lors des élections de 2003. Il avait alors été défait par le péquiste Luc Thériault.

La Presse canadienne

AIDE HUMANITAIRE

Ottawa verse 274 millions aux Nations unies

Ottawa — La ministre fédérale du Développement international affirme que les pays doivent en faire davantage pour éduquer les enfants forcés de quitter leur maison, au moment où de nombreux désastres humanitaires frappent la planète.

Marie-Claude Bibeau a indiqué à La Presse canadienne que trop peu du montant déjà insuffisant d'aide humanitaire était destiné à l'éducation des enfants qui sont forcés d'évacuer leur maison.

Et à moins d'investir davantage d'argent pour leur venir en aide, un plus grand nombre d'enfants seront moins éduqués et plus exposés à l'extrémisme, ce qui causera des menaces à la sécurité, croit-elle.

« C'est une question de paix et de sécurité. Si nous ne prenons pas soin de ces enfants, il y a un risque, surtout s'ils vivent dans

des pays avoisinants, que s'ils ne vont pas à l'école, ils n'auront pas d'espoir », a-t-elle dit en marge du premier Sommet humanitaire mondial à Istanbul, lundi, où elle a annoncé une contribution canadienne de 274 millions de dollars.

Le sommet de deux jours est une démarche importante des Nations unies de se pencher sur le problème, alors qu'elles estiment que le nombre de crises humanitaires dans le monde est le plus élevé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

M^{me} Bibeau est la représentante du Canada au sommet, qui tente de trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins des 125 millions de personnes affectées par des crises, incluant 60 millions qui ont été forcés de se déplacer.

La Presse canadienne

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

CAMPS D'ÉTÉ

CAMPS DE JOUR ARTISTIQUES

POUR ENFANTS ET ADOS

DANSE
Hip Hop, Jazz-Funk, Moderne, Latin, etc.

THÉÂTRE
COMÉDIE MUSICALE
ATELIERS
Maquillage, Costumes, Décors, Accessoires

SPECTACLE
Gratuit devant Parents et Amis!

louiselapierredanse.ca
514-521-3456

MWS DEPUIS 1983

CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans
Centre-ville de Montréal et Toronto
Camp de jour et résidence

Pour information:
à Toronto: (416) 921-6998
à Montréal: (514) 531-4193

www.mwscamps.com office@mwscamps.com

CAMPS SPORTIFS DES GEE-GEEES

613-562-5800, POSTE 4477
GGCAMP@UOTTAWA.CA

WWW.GEEGEEES.CA

ÉDITORIAL

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Des progrès sous le signe de la précarité

La lutte contre la pauvreté a fait partout des pas de géant depuis 20 ans, mais ce sont des progrès dangereusement fragiles. D'où la grogne croissante contre la mondialisation d'obédience capitaliste et le rouleau compresseur du libre-échange. Salulaire retour de bâton.

Occupy Wall Street, Podemos en Espagne, la première mouture de Syriza en Grèce, le Parti du citoyen ordinaire en Inde, Nuit debout en France, notre « printemps érable »... Le mouvement citoyen par lequel les consciences se rebiffent face aux injustices sociales induites par la mondialisation néolibérale n'est pas nouveau. Il y a quelques années qu'il a commencé à émerger. Ce qui est plus nouveau, ainsi qu'en fait particulièrement foi la campagne présidentielle aux États-Unis, c'est que les classes politiques du monde occidental peuvent de moins en moins feindre l'ignorance, comme ce sont leur légitimité et leurs succès dans les urnes qui en souffrent.

A droite, l'ascension de l'ultrapopuliste Donald Trump en constitue jusqu'à preuve du contraire l'expression la plus extraordinaire et la plus déjantée. Le voici presque candidat d'un parti libre-échangiste dans l'âme. Sa montée en force expose l'establishment républicain à un dilemme cornélien : comment donc les bonzes du parti vont-ils réconcilier leurs vues avec cet isolationniste ? Tirée à gauche par le « socialiste » Bernie Sanders, la candidate démocrate Hillary Clinton a fini de son côté par renier le soutien qu'elle avait apporté au grand — et controversé — projet de Partenariat transpacifique (PTP) du temps qu'elle était secrétaire d'État sous Barack Obama.

La colère se manifeste contre une mondialisation qui est de plus en plus perçue « à juste titre comme un projet mené par les élites au profit des élites », disait l'économiste américain Larry Summers. Contre une mondialisation essentiellement capitaliste dont les gouvernements nationaux n'ont pas su ou voulu, par incompétence, indifférence ou collusion, freiner la nocivité des impacts sur leurs citoyens.

Un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), rendu public mercredi dernier, éclaire les racines de cette grogne en faisant valoir qu'à défaut de créer des emplois décents suffisamment rémunérés, les notables progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté risquent à tous moments de se défaire. Donnée parlante contenue dans le rapport : plus de 80% des travailleurs pauvres ont un emploi salarié.

On évaluait en 1993 à 2 milliards le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ; elles sont moitié moins aujourd'hui, malgré la croissance démographique.

Il faut s'interroger sur la qualité et la pérennisation de ces avancées. Certes, les délocalisations et l'intégration économique mondiale ont favorisé la croissance des PIB dans le monde en développement, permettant ainsi à des centaines de millions de familles de sortir la tête de l'eau. Ce qui n'est pas rien.

Mais il en a très peu découlé, à l'échelle de la planète, une amélioration des conditions de travail. Au contraire, puisqu'on assiste plutôt à une universalisation du travail précaire. L'emploi informel demeure la norme dans les pays émergents. Une norme dont l'exploitation que vivent les travailleuses du textile au Bangladesh n'est que la pointe visible. En même temps que les classes moyennes des pays riches n'arrêtent pas de s'appauvrir.

Ce qui fait que cette mondialisation-là — celle qui cultive le creusement des inégalités, la déconstruction démocratique et l'évasion fiscale — risque d'affecter de plus en plus la forme d'un colosse aux pieds d'argile.

SAUMON GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ

Poisson trans

L'homologation d'un saumon génétiquement modifié, la semaine dernière, par Santé Canada aura au moins un bon effet : elle relancera le débat sur l'étiquetage obligatoire des OGM.

Jadis, les agriculteurs donnaient des noms à chacun de leurs animaux. Désormais, dans le monde hypermoderne, ceux-ci ont... des marques déposées. Le saumon homologué est ainsi labellisé AquAdvantage®. Il a été conçu par la firme AquaBounty Technologies. C'est le premier animal modifié génétiquement qui pourra être commercialisé, au Canada, dans 18 à 24 mois.

L'affaire peut sembler inquiétante. On imagine une sorte de poisson Frankenstein, deux fois plus gros que les autres, agressif. Or, ce n'est pas le cas. La seule caractéristique qui distingue AquAdvantage® des saumons de l'Atlantique normaux est qu'il atteint sa taille de commercialisation plus rapidement. Entre 16 et 18 mois plutôt qu'entre 28 et 36 mois. Il grandit plus vite grâce à deux gènes qui favorisent la croissance rapide : l'un vient du saumon chinook (espèce de saumon du Pacifique) ; l'autre provient de l'anguille de roche. Le saumon a quelque chose de trans, donc...

Plusieurs scientifiques et experts, après 20 ans d'enquête, soutiennent qu'il n'y a rien à craindre. On a envie de leur faire confiance, mais comme consommateurs, pourrions-nous au moins savoir quel saumon est génétiquement modifié ? Cela ramène à la surface la fameuse question de l'étiquetage. En 2003, au Québec, les libéraux de Jean Charest s'étaient engagés formellement à adopter cette mesure. L'année suivante, un comité parlementaire avait étudié la question et avait recommandé de procéder, mais cela n'eut jamais de suite.

À Ottawa, AquAdvantage® force le débat. Les militants du Parti libéral du Canada discuteront d'une résolution pro-étiquetage lors de leur congrès biennal, fin mai, à Winnipeg. Le gouvernement Trudeau vient aussi de mandater le Comité permanent de l'agriculture pour qu'il se penche sur les « mesures afin d'informer le public sur les nouveaux produits faits à base d'animaux génétiquement modifiés ». À Québec, le ministre de l'Agriculture, Pierre Paradis, a révélé récemment qu'il souhaitait prendre exemple sur l'État voisin du Vermont, où l'étiquetage obligatoire des OGM entrera en vigueur le 1^{er} juillet.

Certains estiment que, contrairement aux OGM, la nocivité d'autres ingrédients a clairement été démontrée et qu'ils ne sont toujours soumis à aucune obligation. Certes, mais pourquoi ne pas tout mettre sur l'étiquette, y compris les OGM ? Comme le rappelaient les élus québécois en 2004, tout le monde reconnaît le principe du « droit à l'information du consommateur », soit à « une information utile, pertinente et transparente sur toutes les denrées alimentaires ».

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

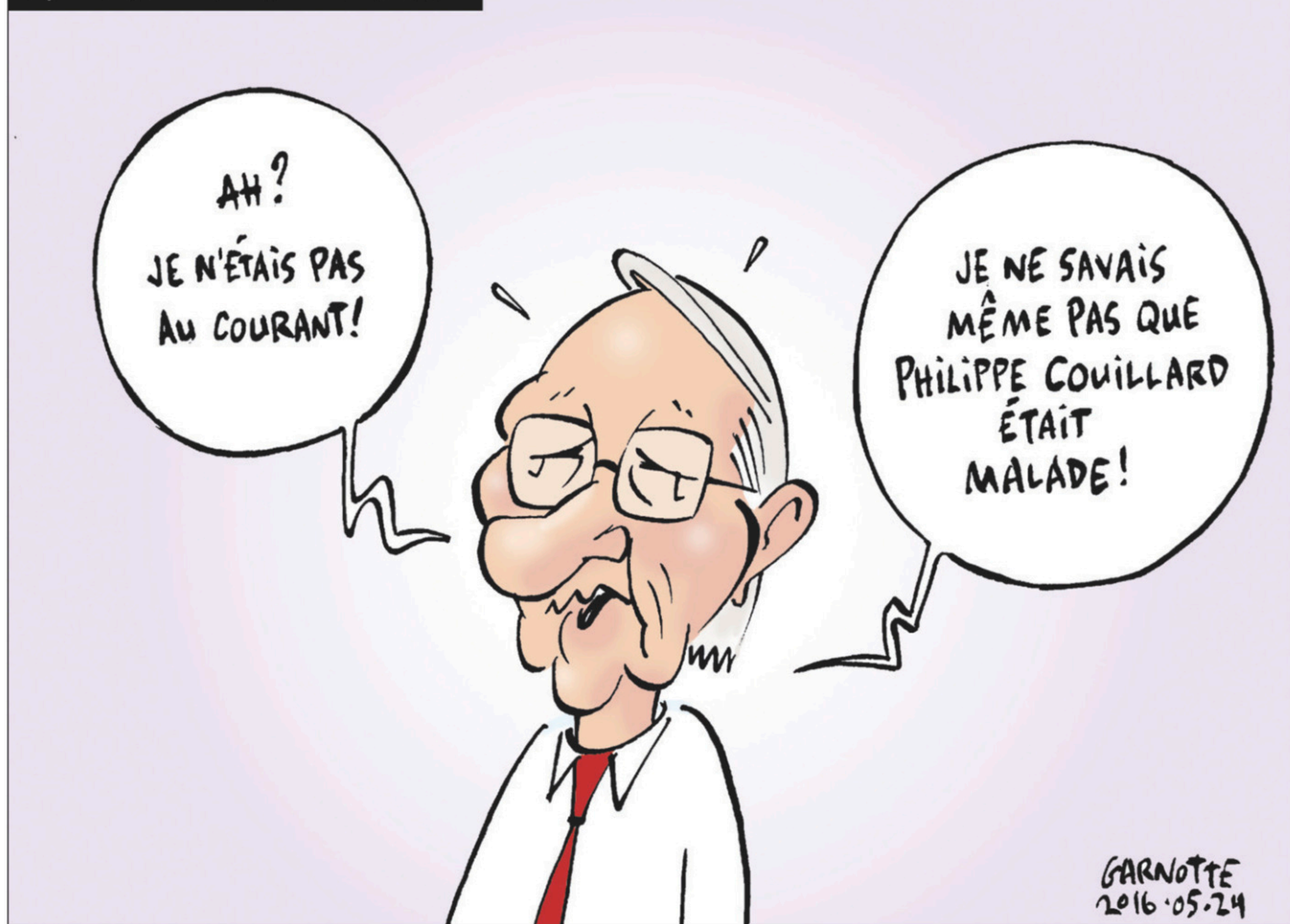
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

L'EXPRESSION « SYNDROME GÉRALD-TREMBLAY » EST INTERDITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS QU'ON L'A UTILISÉE EN PARLANT DU PREMIER MINISTRE...



L E T T R E S

Sans engagement, pas de coalition possible

À peine deux semaines après la démission de Pierre Karl Péladeau, les candidats à la succession ont annoncé leur couleur : M. Lisée refuse de s'engager à réaliser l'indépendance dans un premier mandat alors que M^{me} Hivon et M. Cloutier entretiennent délibérément un flou à ce sujet. Leur position respective met en péril la réussite des travaux de la Table de concertation des OUI-Québec et l'élaboration d'une feuille de route commune visant la réalisation de l'indépendance du Québec. Si ces candidats souhaitent que les différents partis politiques indépendantistes travaillent de concert en 2018, ils doivent clarifier leur position. Autrement, aucune feuille de route ne verra le jour.

C'est cette absence de volonté claire de réaliser l'indépendance du Parti québécois qui a mené à la création d'Option nationale. Il s'agit du principe fondateur du parti. Il faut remplacer le flou artistique et le « bon gouvernement » par une approche directe et assumée. Les aspirants à la chefferie du PQ connaissent notre position à ce sujet. Les statuts d'Option nationale lui permettent d'ailleurs de collaborer avec les partis qui adopteront une attitude similaire. Voilà pourquoi nous participons à la Table de concertation et que nous discutons avec les autres partis. À nos yeux, il est essentiel qu'un engagement à réaliser l'indépendance soit inclus dans une éventuelle feuille de route. Dans une récente sortie contre la position de M. Lisée, Québec solidaire a d'ailleurs affirmé que cela était aussi leur opinion.

La conséquence de l'incapacité des candidats à prendre un engagement est fla-

grante : elle met en péril les travaux qui se déroulent à la Table de concertation. Le ciment qui pourrait permettre de relier les différents partis sera absent. En fait, cela va plus loin encore. Si celui ou celle qui devient chef du PQ ne s'engage pas, quelle sera la pertinence de continuer les discussions ? Il ne s'agirait que d'une perte de temps. Pourquoi discuter s'il est acquis qu'une collaboration est impossible ? Ne pas s'engager constitue donc le meilleur terrain pour préserver la division.

Si l'on souhaite rassembler les partis indépendantistes et favoriser un travail commun, il faut prendre position. Autrement, aucun des candidats ne peut se qualifier de « rassembleur » ou de « rassembleuse ». Seuls ceux qui proposeront sans détour la réalisation de l'indépendance du Québec pourront prétendre à ce titre. Si elle fait le choix de se lancer dans la course, Martine Ouellet disposera certainement de cette possibilité.

Jocelyn Beaudoin, président national d'Option nationale
Le 23 mai 2016

Le pouvoir sans la souveraineté ou la souveraineté sans le pouvoir

Voilà le dilemme auquel font face les aspirant(e)s à la chefferie du PQ. Sacrifier momentanément l'article 1 du programme pour battre les libéraux qui sont en train de déconstruire méthodiquement le Québec de la Révolution tranquille ou mettre en avant l'option souverainiste avec le risque que ce thème de-

viennne le point central d'une peur bien orchestrée par les opposants fédéralistes lors de la prochaine élection.

C'est en ces termes que les analystes politiques posent le problème en suggérant que les partis indépendantistes sortiront perdants devant ce choix cornélien à venir. Mais peut-on à la fois battre les libéraux tout en mettant en avant l'éventualité d'un référendum ? La réponse repose sur la réussite d'une entente de convergence entre les partis souverainistes qui permettrait de battre le gouvernement Couillard en faisant élire une majorité d'indépendantistes. Cela suppose que ces derniers s'entendent sur des éléments d'un programme commun et sur une stratégie électorale qui les favoriserait. En faisant le cumul des votes indépendantistes des différents partis, une majorité pourrait en résulter, compte tenu de l'importance du vote francophone.

Cette convergence est cependant loin d'être réalisée. Est-il possible de rêver d'un rapprochement des forces nationalistes et indépendantistes au Québec ? Tous les acteurs qui ont à cœur la réalisation de cette quête libératrice devraient en faire une priorité de tous les instants. Remettre à demain, c'est risquer de perdre de vue l'objectif et, au bout du compte, l'avènement de sa réussite.

Pour sortir gagnants de cet imbroglio qui divise les forces souverainistes, il est impératif d'opter pour une corrélation entre la nécessité de prendre le pouvoir et une projection vers la souveraineté aux prochaines élections de 2018. Pour gagner, il faut que les coureurs se positionnent sur la ligne de départ. Indépendantistes de cœur ou de raison, « à vos marques, partez ! »

Marcel Perron
Nouvelle, le 23 mai 2016

LIBRE OPINION

Vélo et auto à Québec : une relation qui s'améliore

NICOLE BRAIS
Limoulu

Dans une entrevue à la radio récemment, M^{me} Suzanne Lareau, p.-d.g. de Vélo Québec, commentait les modifications faites au Code de la sécurité routière pour mieux protéger les cyclistes, soit la distance à respecter pour le dépassement et les amendes plus sévères pour empiètement. Elle mentionnait que ces mesures seraient appréciées à Québec où, selon les commentaires reçus par son organisme, les relations entre cyclistes et automobilistes seraient tendues, tensions entretenues notamment par les radios d'opinion.

Il semble en effet que ces radios ont une certaine influence et qu'elles sont relayées par une minorité de personnes qui s'insurgent contre tout ce qui n'est pas l'auto individuelle. Cependant, même si du travail reste à faire à Québec pour modifier cette dynamique, je trouve important de témoigner de l'évolution des

comportements et des attitudes dans les dernières années.

Je fais du vélo utilitaire depuis plus de quarante ans, d'abord dans la région de Montréal, et à Québec depuis le début des années 1990. Je roule à vélo depuis de nombreuses années, huit mois par an, pour me rendre au travail.

Si je suis à l'occasion exposée à des manœuvres risquées ou la cible d'attitudes agressives de la part d'automobilistes, j'observe une augmentation significative des gestes courtois à mon égard ces dernières années. Je le constate en particulier aux intersections à quatre arrêts où, après un contact visuel, les conducteurs sont de plus en plus nombreux à me faire signe de passer alors même qu'ils auraient la priorité.

J'explique cette évolution par l'augmentation de la pratique du vélo à Québec comme ailleurs. Au volant de leur voiture, les cyclistes occasionnels ou réguliers sont plus attentifs envers ceux et celles qui circulent sur deux roues. Dans le

même sens, quand je prends mon vélo, je conduis en tenant compte des autres personnes qui utilisent la voie, moi qui suis aussi piétonne, cliente du bus et automobiliste selon les déplacements à faire, mon humeur et les saisons.

Développer la ville de manière à favoriser les déplacements par une diversité de modes de transport en donnant plus de place aux transports actifs semble donc une voie prometteuse pour faire évoluer les mentalités et les comportements. L'opposition entre cyclistes et automobilistes, encore trop souvent entretenue de part et d'autre, tient de moins en moins la route alors que la proportion de « multimodaux » comme moi augmente.

Je profite donc de ce billet pour remercier toutes ces personnes qui, au volant de leur voiture, font preuve de courtoisie à l'égard des piétons et des cyclistes. Il suffit de peu pour faire du déplacement des uns et des autres une expérience agréable et empreinte de civilité.

IDÉES

Jean-François Lisée donne l'heure juste

2018 est un enjeu déterminant : il faut d'abord sauver le Québec

GÉRALD LAROSE

Professeur invité de l'UQAM
Président du Conseil de la souveraineté du Québec,
2003-2013

«L

umières! Caméra! On tourne! Prise 2.» Est-ce bien le cas? En deux ans, bien des choses ont changé. Nous sommes maintenant bel et bien en pleine déconstruction «structurelle» du modèle québécois de développement.

Outre les quatre milliards et plus de coupes cumulatives et le traumatisme très sévère et très coûteusement contre-productif infligés au système de santé (la moitié du budget du Québec), le régime Couillard a éliminé 26 programmes, pulvérisé 11 structures de dialogue social et de co-construction de politiques publiques, fermé une majorité de bureaux régionaux de huit ministères et éteint sept antennes internationales.

Ce que Charest avait amorcé comme virage marchand (privatisation de l'éolien, du gazier, de la surveillance des travaux publics, des CPE, etc.) et comme mise à l'écart de la société civile (abolition des conseils régionaux de développement, des régies régionales de santé, des CA de CLSC, etc.), Couillard l'a accentué et institutionnalisé. Et d'aucuns voudraient que la course à la direction du Parti québécois ne soit qu'une supplémente. La partie n'est plus la même.

2016 n'est plus 2014. Encore moins 1996 ou 1982, dates des grandes concertations, négociations et innovations sociales. Ce que la société civile plurielle du Québec, avec tous les gouvernements péquistes et celui de Robert Bourassa, avait construit comme mécanismes de dialogue social et de développement socio-économique a volé en éclats.

Des acquis ascendants

Pourtant, tous conviennent que le modèle québécois a produit des acquis ascendants en matière d'émancipation des droits, de démocratisation des pratiques politiques, de réduction des inégalités, d'explosion culturelle et de rayonnement international. La Révolution tranquille et le modèle partenarial en construction qui lui a succédé nous ont conduits à une société plus prospère, plus égalitaire et plus solidaire. Pour être précis, il faut dire «plus prospère et égalitaire parce que plus solidaire».

Ce résultat tient à l'interaction de deux types d'acteurs: une société civile bien organisée et active dans le dialogue social et une classe d'hommes et de femmes politiques qui croient au rôle majeur de la puissance publique dans la promotion du bien commun, dans l'émancipation économique et sociale de la nation et dans la lutte contre les inégalités et contre les dis-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le député de Rosemont et candidat à la direction du Parti québécois, Jean-François Lisée

minations. Jusqu'à tout récemment, le Québec résistait mieux que quiconque à la dégradation de ses acquis ascendants. Aujourd'hui, la marche néolibérale forcée des régimes Charest

Les plus vulnérables se sentent et se savent abandonnés, tout comme les femmes, les régions, le monde rural, le mouvement communautaire et combien d'autres; même des fleurons économiques quittent le Québec sous des haussements d'épaules de ministres.

et Couillard a inversé les indicateurs. Jusqu'à remettre en cause les bases mêmes du projet national.

Ce projet national n'a jamais été la propriété privée des souverainistes. À l'époque, tant les

fédéralistes que les souverainistes portaient des propositions qui visaient le développement autonome du Québec et son épanouissement collectif. Bien qu'ils divergeaient sur la portée ultime de leurs démarches, les deux camps militaient pour garantir au Québec son avenir économique, social et culturel.

Depuis, le Canada s'étant verrouillé lui-même sur cet enjeu, les ténors fédéralistes québécois n'ont eu d'autre choix que de se mettre à militer pour la «canadianisation» du Québec. C'est une autre dimension de l'impitoyable et cruelle politique d'austérité du régime Couillard.

Érosion du sentiment d'appartenance

En quoi consiste-t-elle? D'abord à renoncer

au plein exercice de plusieurs de nos compétences. Aussi, à priver l'État du Québec de ses moyens en refusant systématiquement de revoir ses entrées de fonds. Également à sous-traiter à Ottawa nombre de ses responsabilités, dont la plus lourde de conséquences est le projet parfaitement anti-climatique d'Énergie Est.

Mais plus dramatiquement encore, la politique d'austérité de Couillard conduit à éroder le sentiment d'appartenance des Québécois et des Québécoises à leur État. Les plus vulnérables se sentent et se savent abandonnés. Idem pour les femmes, les régions, le monde rural, le mouvement communautaire et combien d'autres. Même des fleurons économiques quittent le Québec sous des haussements d'épaules de ministres.

Si au moins la commission Charbonneau avait dissipé les odeurs de corruption. Plus encore que la brisure du lien d'appartenance, c'est l'outil incontournable de développement que sont l'État québécois et son modèle partenarial sous-jacent qui s'effrite. Sans la restauration du lien de confiance et la restauration de l'État québécois dans ses fonctions régaliennes et de développement, l'indépendance deviendra objectivement impossible.

Lisée a raison

Jean-François Lisée a raison. 2018 est un enjeu déterminant: il faut d'abord sauver le Québec. Et en deux ans, il est possible de rassembler une majorité de Québécoises et de Québécois dans la poursuite de cet objectif. Il en faudra davantage pour réaliser l'indépendance.

Le mouvement indépendantiste québécois étant prié, converger vers l'indispensable feuille de route commune pour réussir prendra du temps et se conclura en dehors de la dynamique électorale. Les canadianistes ayant réussi à ce que la population méprise, sinon rejette le noble exercice démocratique qu'est le référendum, le réhabiliter supposera que le projet qui ultimement en sera l'objet soit débattu en long et en large de telle sorte que la population en arrive à trouver sain et normal qu'il soit démocratiquement soumis aux voix. C'est ce que Lisée propose comme enjeu de 2022.

Je n'ai pas été le seul, un temps, à partager l'avis qu'il fallait tout lier. Plus récemment, je souhaitais plutôt qu'on mette le cap sur l'indépendance. Aujourd'hui, je note que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une remise à plat des orientations stratégiques en prenant en compte la pluralité des acteurs indépendantistes, l'œuvre de destruction massive du régime Couillard et la nécessaire recréation des mécanismes de décisions démocratiques. Et ça ne peut pas se faire en un tour de main en mêlant à la fois tous les enjeux. À cette enseigne, Lisée donne l'heure juste.

À joual donné, on doit regarder la bride

Avec *Un Joualonnais sa Joualonie*, Marie-Claire Blais abordait frontalement la question québécoise, à contre-courant du nationalisme ambiant

DANIEL LETENDRE

Chargé de cours à l'UQAM et au Collège de
Maisonneuve et chercheur associé au CRILCQ
(Université de Montréal)L'histoire littéraire québécoise conserve généralement de Marie-Claire Blais les textes des années soixante, et encore. Si plusieurs cégépiens ont lu *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, *La belle bête* et autres *Manuscrits de Pauline Archange* sont passés à la trappe de l'histoire.Pourtant, un texte comme *Un Joualonnais sa Joualonie*, paru en 1973, a encore quelque chose à dire aux lecteurs de l'ère néolibérale et post-charte des valeurs québécoises. Il parvient à évoquer un rapport conflictuel, toujours d'actualité, de l'individu au groupe, national aussi bien qu'historique.*Un Joualonnais sa Joualonie* est un roman au carnavalesque rabelaisien, écrit dans une forme de joual littéraire qui sonne parfois et à la fois faux et juste. Blais y dresse un portrait ironique moins de la nation québécoise que de l'idée de nation. Cette critique passe par la mise en lumière d'une population habituellement reléguée aux marges du groupe dominant définissant le «Québécois»: femmes, pauvres, travestis, toxicomanes, délinquants et prêtres aux mœurs libérées. Regroupés lors d'une grande manifestation dite des «trous-de-cul», ces multiples communautés n'arrivent pas à s'associer pour défendre une même cause: la libération du Joualonnais.

Chaque groupe a son oppresseur, ennemi qui ne prend pas toujours le visage du dominant (homme, patron, anglophone, bourgeois) ou de la norme, mais souvent celui-là même des opprimés: les groupes de femmes se battent pour des points de détail dans la doctrine, tirage de cheveux auquel s'adonnent aussi les communistes ou les travailleurs. Quant au poète natio-

Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, un extrait du numéro 312 de la revue *Liberté* (revueliberte.ca).

nal, Papillon, il se fait jeter en bas de l'estrade par des «gars d'usines» qui l'accusent de ne connaître «rien de rien à [leur] misère», de n'être qu'une «espèce de professeur payé à la grosse piastre» pour parler à leur place.

Une altercation entre Papillon, qui se veut rassembleur et souhaite apprendre le joualonnais pour parler à tous et au nom de tous, et le représentant des ouvriers manifeste la désagrégation des espoirs de cohésion. La lutte contre l'oppression et l'assujettissement se disperse en autant de revendications individuelles difficiles à coordonner puisque chaque groupe clame la préséance des siennes sur celles de l'autre. Surtout, c'est l'idée d'un combat commun et de l'obligation, pour ce faire, d'une identité et d'une langue partagée qui n'entreprend pour son rhume. La forme «nation» est impossible à définir.

Ce qui nous définit

En composant un roman dans une langue imaginaire, dans un joual qui n'est pas celui de Tremblay ni celui des quartiers ouvriers; en insistant sur le partage peu efficace de cette langue imaginaire équivalant, si l'on en croit le titre, à une population, à un territoire et à une identité, Marie-Claire Blais montre l'ineptie de l'enfermement d'un peuple dans une nation unie et indivisible, dans une doctrine économique et philosophique fonctionnant selon une logique



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Marie-Claire Blais, auteure de *Un Joualonnais sa Joualonie*, roman au carnavalesque rabelaisien

de l'exclusion, ou encore dans une langue faisant force de loi. Car le joual mis en scène par Blais n'existe pas. Il sonne tout aussi faux, tout juste à côté de la note du diapason, que le français radio-canadien ou la langue de bois politique. Vouloir parler joualonnais pour se rapprocher des petites gens, comme le souhaite Papillon, revient à parler une langue qui n'existe pas, mais qui ne saurait surtout pas être le seul critère de rassemblement d'un peuple.

Pendant la Révolution tranquille et après les événements d'octobre 1970, la littérature québécoise a cherché un nouveau langage pour définir le Québécois et son identité. Les poètes chantaient le pays à naître, des dramaturges portaient sur la scène la langue ouvrière, des romanciers insistaient sur l'aliénation commune ou la friche imaginaire de cette identité nouvelle. Marie-Claire Blais, de son côté, exa-

minait toutes ces propositions, tant littéraires que politiques, en démontrant chaque fois que ce qui nous définit est moins ce qui nous distingue des autres que ce qui, précisément, nous rend identiques aux autres.

Humanité indivisible

Le néolibéralisme ambiant a cela de vicieux qu'il conçoit l'individu (et l'État) comme une sorte d'entrepreneur possédant une histoire qui lui est propre et qui ne concerne aucun autre. Être soi-même avec les autres revient dès lors à contester à tous, sauf à soi bien sûr, le droit d'exister. Cette existence n'est toutefois attestée que par la victoire. Le lien social est tissé de luttes inégales entre une minorité qui se tient serrée et parle fort et une majorité silencieuse (si des gens qui ne disent rien peuvent véritablement constituer un groupe politique) formée d'autant de solitudes que ne l'écoute pas.

Dès les années 1970, tandis que cette ère d'individualisme n'était qu'une lueur à l'horizon de l'histoire, Marie-Claire Blais a fait passer en littérature le malaise ressenti devant ce combat des uns contre les autres et face à une définition de soi-même, individu ou groupe, fondée sur la distinction. Ce n'est pas qu'elle nie les luttes qui, pour qu'une reconnaissance sociale et symbolique de groupes opprimés et laissés dans l'ombre du faisceau démocratique ait lieu, nécessitent l'unité du groupe. Ces engagements ne doivent cependant pas se faire, selon elle, au détriment d'une vérité plus grande: l'humanité est indivisible, elle ne comporte aucune classe sociale, car l'espoir, la souffrance et la révolte, qui lui sont concomitantes, forment la base de la condition humaine et ne sauraient être hiérarchisés.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaile@ledevoir.com et gtailler@ledevoir.com

ACTUALITÉS

CONSTANCE

SUITE DE LA PAGE 1

vite, c'est dans un mur que nous allons rentrer.»

Lucide et déterminé

C'est un samedi après-midi plein de lumière. Entre le fleuve Saint-Laurent, les paysages du Kamouraska, le terroir et la sérénité, Roméo Bouchard, fraîchement « octogénérisé » en avril dernier, a le regard critique posé sur son époque depuis quelques minutes et le côté sombre du tableau qu'il dresse tranche avec la beauté des lieux.

« Le bilan, il est là, résume celui qui vient de publier *Survivre à l'offensive des riches* (Écosociété). Le néolibéralisme a pris toute la place, nous a tous mis au pas. Pendant deux siècles, ça a été plus ou moins acceptable. Lors de la révolution industrielle, le syndicalisme, le marxisme ont réussi à faire ce contrepois qui a limité l'écart entre les pauvres et les riches. Mais depuis 30 ou 40 ans, avec la mondialisation, la bourgeoisie qui s'est octroyé le pouvoir à partir des révolutions, qui fait tout pour le conserver depuis, s'est concentrée et a concentré ses moyens de contrôle de la planète. On en arrive à un point de délire total

qui est sur le point de tout faire basculer. »

À l'écouter, on pourrait croire Roméo Bouchard pessimiste. Erreur, l'homme né dans le Québec du premier mandat de Duplessis, qui a co-signé le manifeste fondateur du mouvement étudiant de mai 68 au Québec, qui a été prêtre avant de défrayer pour prendre part à la révolution sexuelle, qui a cofondé l'Union paysanne, qui a posé les bases de l'opposition à l'oléoduc d'Énergie Est dans sa région, et qui préside aujourd'hui à la destinée de la Coalition pour la constituante, mouvement appelant à une refondation de la démocratie par le peuple, se dit surtout lucide et toujours aussi déterminé.

« Je sens l'abatement et l'impuissance autour de moi face à ce qui nous arrive, dit-il. Après toutes ces années, je pourrais baisser les bras, mais ce n'est pas dans ma nature. Je cherche encore les issues de secours. »

Devant sa machine à café à capsules qui produit plus de déchets, moins de recyclage et qui asservit le consommateur, Roméo Bouchard s'amuse un instant de la contradiction qu'il a fait entrer dans sa maison, puis revient sur ses préoccupations du moment. « L'austérité, c'est la dernière étape d'un vaste projet de démantèlement de l'État par le pouvoir de l'ar-

Roméo Bouchard en cinq dates

1936 Naissance à Normandin, au Lac-Saint-Jean

1968 Signe le manifeste fondateur de la révolte étudiante de mai

1975 Se lance dans l'agriculture biologique à Saint-Germain de Kamouraska

2001 Cofonde l'Union paysanne

2012 Devient directeur général et porte-parole de la Coalition pour la constituante du Québec

gent, dit-il. C'est faire entrer les missions de l'État dans le spectre du marché libre et privé tout en faisant oublier au peuple que si nous sommes à ce point endettés, ce n'est pas à cause du coût des services publics et des filets sociaux que nous avons mis en place, mais bien parce qu'un petit groupe d'individus nous endettent collectivement pour mieux s'enrichir eux-mêmes. »

La parole au peuple

Autour de l'homme, qui vient de préparer la terre de son jardin en prévision d'une nouvelle saison, le printemps tardif expose les signes tangibles de son retour, avec ses bourgeons, un chant d'oiseau et une chaleur dans le fond de l'air, mais Roméo Bouchard, lui, évoque surtout une autre forme de renouveau. « Le changement de civilisation pour lequel j'ai milité depuis toutes ces années, dans une

multitude de mouvements, est complètement bloqué, parce que le système démocratique que nous avons l'est aussi. »

Il poursuit : « Le choix est désormais simple : pour limiter les dégâts, il faut changer la structure de la démocratie, sinon, ce sera la dégradation complète de nos environnements naturel, social et politique, fatale au maintien de la vie. »

La perspective est aride, mais c'est pourtant sur elle que son projet d'assemblée constituante, pour lequel il se bat désormais, prend racine. « Quand on a commencé en 2012, c'était tellement neuf que les gens ne savaient même pas de quoi il était question : réécrire une constitution pour le Québec et le faire faire par le peuple, pour le peuple, dans le cadre d'un vaste chantier démocratique. »

Depuis, la chose a fait du chemin, assure M. Bouchard,

et elle devrait d'ailleurs continuer à en faire pour se substituer à l'idée de référendum sur l'indépendance du Québec, un projet qui ne sait tellement plus où il va qu'il ne peut qu'aboutir nulle part, dit-il.

« Les gens n'y croient plus, n'en veulent plus. C'est une vieille cassette du PQ. C'est partisan. Les libéraux ont toutes les armes contre ça. C'est une ornière dont le mouvement souverainiste ne peut plus se sortir, résume Roméo Bouchard. La seule issue, c'est l'assemblée constituante qui va définir le Québec de demain en écrivant une constitution. Le référendum va porter sur cette constitution. » Et il ajoute : « Une assemblée constituante, ce n'est pas un sondage rapide. Ce sont deux ans de travaux. C'est un travail énorme de discussion, de réflexion sur notre avenir collectif, comme jamais cela a été fait ici. Et c'est aussi une façon de se reconnecter à un territoire pour retrouver le chemin de l'autonomie. »

Autour de lui, les paysages de Kamouraska, avec leurs lignes harmonieuses caressant les rives du fleuve, avec leurs plateaux de terres agricoles, imposent leur majesté, mais résument aussi l'action et l'engagement de l'homme qui est arrivé là en 1975, qui y a fondé une famille et qui y trouve encore la source de son inspiration.

« À Montréal, je me battais pour des causes, pour la décolonisation, le marxisme, le Petit Livre rouge de Mao, Che Guevara. Quand je suis arrivé ici, c'est pour moi que je l'ai fait. Ma ferme, je l'ai baptisée "Le petit pays", et c'est pour lui que je me suis battu dans le respect du territoire, des autres et pour l'égalité. »

Les fondements de ce combat et la persistance de cet engagement méritent de plus en plus d'être transmis à d'autres et d'être partagés, croit-il. « Mon dernier ouvrage a été présenté comme un testament politique. J'accepte cette définition. C'est un appel à la résistance contre tout ce qui cherche à remettre en question l'équité sociale. » Une leçon d'intégrité aussi, qui a été et reste encore le carburant de ce militant infatigable qui sait très bien comment justifier la constance de son indignation : « Si on m'ampute de ma capacité à réfléchir, je meurs. Et même si on ne gagne pas tous nos combats, ce n'est pas une raison pour ne pas continuer. »

Le Devoir

SURVIVRE À L'OFFENSIVE DES RICHES

Roméo Bouchard
Écosociété
Montréal, 2016, 200 pages



LOÏC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

Juste la fin du monde de Xavier Dolan a remporté dimanche un laurier majeur à Cannes, le Grand Prix du jury. Il s'agit de la décoration juste en dessous de la Palme d'or. Jamais un film québécois ne s'était hissé aussi haut au palmarès cannois.

DOLAN

SUITE DE LA PAGE 1

Face à l'adversité, Xavier Dolan dit ne jamais avoir douté de son film. Et le prix remporté dimanche lui confirme par-dessus tout l'importance de créer à sa façon.

« La validation des pairs est importante, mais ce qui est plus important, c'est la validation du public. Parce que sans le public, le film ne vit pas. »

« Je continue de faire des films en restant moi-même. En faisant ce que je pense être bien et juste pour servir le film », a-t-il ajouté, interrompu quelques instants plus tard par le « Bravo Xavier! » bien senti d'un voyageur qui passait par là.

Séduire le Québec

Après avoir conquis le public cannois, c'est maintenant les Québécois que Xavier Dolan veut séduire. Juste la fin du monde devrait prendre l'affiche en septembre prochain, le temps que son équipe et lui puissent élaborer une stratégie de diffusion.

« Le marché québécois est un marché qui est difficile à séduire », affirme-t-il. Il a bon espoir de voir son film se tailler une place dans le cœur des Québécois, même lorsque l'attention médiatique entourant le Festival de Cannes s'estompera.

Il juge que les personnages de *Juste la fin du monde* sont « moins faciles à aimer » que

ceux de ses précédents films, mais il croit que le public québécois s'y reconnaîtra, d'une façon ou d'une autre. « J'espère évidemment, quand le film sortira, que les gens pourront en lire les émotions », résume le cinéaste.

Rappelons que *Juste la fin du monde*, le sixième film du réalisateur et son cinquième présenté à Cannes, est une adaptation de la pièce autobiographique du Français Jean-Luc Lagarce, qui est mort du sida quelques années après l'avoir écrite. Il raconte l'histoire d'un dramaturge malade qui revient dans sa famille à la suite d'une absence de plusieurs années pour révéler son décès imminent, mais qui garde finalement le secret après avoir subi les foudres de ses proches.

Comme il l'avait indiqué la veille, Xavier Dolan a juré lundi qu'il n'est pas déçu d'avoir vu la Palme d'or lui glisser entre les doigts, au profit de Ken Loach pour *Moi, Daniel Blake*.

« Il n'y a aucune déception. J'ai gagné le Grand Prix du jury du Festival de Cannes. C'est extrême pour moi, pour un film qui, quelques jours plus tôt, était détesté, sifflé », a-t-il rappelé.

En se présentant dimanche lors de la soirée de remise des prix, il savait qu'il ne repartirait pas les mains vides. Lorsque tous les prix ont été attribués, sauf les deux plus prestigieux, il a pu révéler aux grands honneurs. Il a vécu un

instant d'espoir, pas de déception, dit-il.

« Je n'ai pas besoin de Palme d'or dans la vie. J'ai besoin de sentir que les films que je fais sont compris, appréciés, aimés et qu'ils ont un destinataire. J'ai besoin de savoir qu'il y a quelqu'un au bout du fil. »

En plus du Grand Prix du public, Xavier Dolan a mis la main sur le prix œcuménique, décerné par un jury indépendant pour récompenser les qualités artistiques et le message d'une œuvre.

Fin d'un cycle

Mis à part la diffusion de *Juste la fin du monde*, Xavier Dolan se consacra dans les prochains mois au tournage de son premier film en anglais, *The Death and Life of John F. Donovan*. Et après? Qui sait?

« C'est la fin d'un cycle où j'ai été très intime, très personnel. Maintenant, j'ai envie de m'ouvrir à quelque chose d'un peu plus hasardeux, d'un peu plus inconnu », répond-il.

Pour la suite, il se laisse tenter par des projets de séries télévisées, des films de genre — pourquoi par un film d'horreur, évoque-t-il au passage, sans rien exclure.

Au fil des ans, il a adoré son expérience à Cannes, mais il ne sait pas quand il y retournera. Chose certaine, il refuse qu'on accole à son aventure cannoise l'étiquette de « conte de fées » : il s'agit plutôt, insiste-t-il, du fruit d'un travail acharné.

Le Devoir

ANTICOSTI

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement ne veut tout simplement plus de perspectives commerciales, ça devient un risque qui va au-delà de ce que l'entreprise est prête à assumer », insiste M. Gagnon.

Non, dit Couillard

Or, le premier Philippe Couillard a justement dit à plusieurs reprises, et ce, depuis novembre 2015, qu'il s'opposait à la poursuite des forages avec fracturation sur l'île sise en plein cœur du golfe du Saint-Laurent. Il a notamment souligné que le « saccage » ou la « destruction » d'Anticosti par l'industrie pétrolière ne porterait jamais sa signature.

Des signaux qui inquiètent l'entreprise française Maurel & Prom, qui veut maintenant « connaître les intentions gouvernementales », souligne leur lobbyiste-conseil. En clair : « Est-ce que l'objectif pour lequel Hydrocarbures Anticosti a été créé tient toujours la route? » Il n'est pas question de « forcer » le gouvernement à poursuivre le projet, mais bien de savoir « s'il y a toujours un appétit » pour l'exploitation d'un éventuel gisement de pétrole et de gaz de schiste.

Est-ce que le gouvernement souhaite aller vers l'exploitation pétrolière sur Anticosti? « Comme mentionné à de nombreuses reprises, le gouvernement s'est engagé à respecter le contrat le liant à Hydrocarbures Anticosti S.E.C. en ce qui concerne l'exploration sur l'île d'Anticosti, et ce, dans le respect des lois et règlements environnementaux en vigueur », répond le cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand. Son attachée de presse, Véronique Normandin, précise qu'« il y a eu des discussions et des rencontres entre le gouvernement et l'entreprise », mais que la nature des échanges n'est pas « de nature publique ».

Millions supplémentaires

Ce qu'on sait, cependant, c'est que le retrait de Maurel & Prom alourdirait probablement le risque financier assumé en bonne partie par le gouvernement du Québec dans la société en commandite Hydrocarbures Anticosti.

En vertu de l'entente signée par le gouvernement péquiste en 2014, les entreprises Corridor Ressources et Pétrolia ont cédé leurs permis d'exploration à Hydrocarbures Anticosti. Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, et

Saint-Aubin, filiale de Maurel & Prom, doivent pour leur part investir un total de 100 millions de dollars dans le but de « démontrer la viabilité commerciale des ressources en hydrocarbures de l'île d'Anticosti pour ensuite les produire ».

Ressources Québec, qui ne semble pas avoir obtenu de clause de retrait sans pénalité dudit contrat, doit injecter 56,7 millions de dollars. Saint-Aubin s'est pour sa part engagé à mettre un maximum de 43,3 millions de dollars dans le projet d'exploration.

Selon le contrat en vigueur, Maurel & Prom bénéficie toutefois d'un droit de retrait une fois qu'un montant de 35 millions de dollars aura été investi dans les travaux d'exploration, incluant un premier forage avec fracturation. Celui-ci était prévu pour cet été, mais a finalement été reporté à 2017.

Un tel retrait aurait une incidence financière pour Investissement Québec. Selon les détails de l'entente de 2014 dévoilés dans un document déposé sur SEDAR, un retrait forcerait en effet Ressources Québec à ajouter un montant de 13,26 millions de dollars pour terminer la « phase 1 », soit les trois forages avec fracturation. Les intérêts de la société d'État dans Hydrocarbures Anticosti passeraient aussi de 35% à 50%.

Cette première phase pourrait bien être suivie d'une deuxième phase, dans le but de confirmer le potentiel commercial d'un éventuel gisement d'énergies fossiles sur Anticosti. La décision d'aller de l'avant ou non appartient au conseil d'administration d'Hydrocarbures Anticosti.

Des investissements de 40 à 45 millions de dollars sont prévus pour cette seconde étape, qui pourrait nécessiter le forage de puits supplémentaires et la réalisation d'études de faisabilité. Qui financerait cette nouvelle étape? En cas de retrait de Maurel & Prom, tout indique que le gouvernement du Québec devra injecter davantage de fonds, même si le montant est pour le moins impossible à préciser. Pétrolia et Corridor Ressources devraient aussi ajouter des fonds dans le projet.

Si le projet conduit au final au lancement de l'exploitation sur l'île, les partenaires devraient financer le développement au prorata de leur poids dans la société en commandite. Ressources Québec pourrait toutefois diluer l'actionnariat d'Hydrocarbures Anticosti en cédant des parts à « une entreprise pétrolière de réputation internationale ».

Le Devoir



ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Rectificatif

Dans la critique du roman *Tam-Tam* (XYZ), de Pierre Gariépy, signée par Dominic Tardif et parue le 14 mai dans le cahier Livres (page F 2), on aurait dû parler du personnage de la narratrice-enfant comme étant Valérie. Toutes nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com